

Compte rendu de séance du 15 février 2018

Convocation du 7 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 janvier, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J.PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU L.

Absents : DROUARD V. (pouvoir D. BAUDOUIN) SIMONNET D. TANGUY JN

Monsieur Louis GRIJOLOT a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions aux associations
2. Travaux en cours
3. Questions diverses

Le Maire invite Mr Julien LANDELLE, Archiviste en mission dans la commune pour une durée de 3 mois, à présenter son travail de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives.

1 - VOTE DES SUBVENTIONS

ADMR (aide à domicile canton Beauvoir)	885
Association parents d'élèves Marigny	180
ACCA Marigny (chasse)	180
Amicale des Sapeurs-Pompiers	75
Amicale Donneurs de Sang Canton	40
Association March'Ensemble	40
Banque alimentaire	60
CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement)	0
Club des Aînés Marigny	180
Comité des fêtes Marigny	180
Coopérative scolaire Marigny	800
Croix Rouge française	60
Cyclos Beauvoir	40
Ligue contre le cancer	150
JUDO CLUB Plaine de Courance	180
Têtes en l'Air Marigny	180
Myopathes	
OLYMPIC MARIGNY	225

Paralysés de France	40
Prévention routière	40
Restos du cœur	60
SEP (Société d'Education Populaire) Marigny	180
Souvenir Français	40
SSIAD Plaine et Marais (service de soins)	150
Union pour la musique	40
LL NATHAN	40
Office National Anciens Combattants	40
Conciliateurs de Justice	40
SOI RIRE Marigny	180
FESTI BEAU Z'ART	40
Vélo Sport Canton Beauvoir	40
Autour de l'église Saint Jean Marigny	180
Ass Biodiversité	180
Impulsion Gym	40
TOTAL	4785

2 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Aménagement du cœur du bourg

Depuis plus de 3 ans, le projet de l'emplacement du garage LARGEAU fait l'objet de nombreuses études. Deux grands objectifs : la sécurité des piétons et la mise en valeur de l'église. Deux visions, celles des habitants confrontés à l'utilisation de la rue et celle des architectes charmés par le potentiel des pierres et de l'histoire. Dernier soubresaut, l'architecte du patrimoine dessine la conservation de l'ossature métallique renforcée du hangar avec une option verrière sur le faîtage, mais aussi l'intégralité de l'ancienne forge avec son mur en ras de chaussée. Discussion houleuse au sein de conseil. Il est donc décidé de demander à rencontrer à nouveau l'architecte et de mieux chiffrer cette réaffectation des bâtiments au cœur de l'îlot qui porte l'église.

PROCEDURE D'EXPULSION A L'ENCONTRE D'UN LOCATAIRE DE LA COMMUNE

2018-2-1

Le Maire rappelle au conseil municipal la dette de loyers de Mme VIGIER Béatrice et Monsieur HERIVEAU Pascal pour lesquels un dossier de surendettement a été déposé avec un avis de recevabilité. Aucun loyer n'ayant été perçu depuis la recevabilité de ce dossier; le Maire propose au conseil d'engager une procédure d'expulsion.

Le conseil autorise le Maire :

- à demander à la SCP Jean-Philippe GELE, huissier de justice à Niort, d'engager cette procédure d'expulsion
- à signer les pièces nécessaires.

CONSTRUCTION ATELIER MUNICIPAL AVENANT N°1

2018-2-2

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2017 autorisant le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 Terrassement VRD : Entreprise STPM
- Lot 2 Gros-œuvre : Entreprise STPM
- Lot 3 Charpente métallique : Entreprise GUYONNET SAS
- Lot 4 Couverture métallique bardage : Entreprise GUYONNET SAS
- Lot 5 Portes sectionales menuiseries extérieures aluminium
- Lot 6 Cloisons sèches-menuiseries bois intérieures : Entreprise AUDIS SAS
- Lot 7 Carrelages faïence : Entreprise B2S
- Lot 8 Peinture : Entreprise ACRYLCOLOR
- Lot 9 Électricité-chauffage plomberie sanitaires ventilation : Entreprise EEAC
- Lot 10 Photovoltaïque : Entreprise JMC SOLAR

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de conclure un avenant n°1 avec les entreprises ci-dessus.

OBJET DE L'AVENANT :

- Modifier l'article 6.1 du CCAP relatif à la retenue de garantie de 5%
- Modifier le nom de la trésorerie indiqué en première page de l'acte d'engagement : le comptable assignataire des paiements est Mme la Trésorière de Beauvoir sur Niort 79360 (et non de Prahecq)
- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

VENTE COMMUNE DE MARIGNY/IAA (SA D'HLM) 2018-2-3

Lors de la révision du PLU, un zonage était identifié classé AUephS (à urbaniser pour équipements publics et habitat social), route de Péré.

La parcelle YH 46 se trouvait à l'intérieur de ce zonage. Cette parcelle de 8352m² laisse l'opportunité de construire des pavillons locatifs. La commune sollicite IAA pour la construction de ces pavillons.

Le conseil municipal autorise donc le Maire à signer l'acte de vente d'une partie de cette parcelle, soit 4225m² à la société IAA moyennant un prix de 60 000 € HT, augmenté de la TVA au taux en vigueur.

Cette vente aura lieu en l'étude de la SCP JONOUX DECROUX-LAFAYE, 2 rue de la Gare 79000 NIORT.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MARIGNY/IAA (SA D'HLM)/CAN RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS

LOCATIFS 2018-2-4

Le Conseil Municipal a sollicité la SA d'HLM IAA (Immobilière Atlantic Aménagement) pour la construction de 12 pavillons en location.

Le PLH (Plan Local Habitat) actuellement en vigueur à la CAN contribue au développement de constructions locatives sociales.

IAA, maître d'ouvrage assure le montage financier de l'opération, la réalisation des travaux et la livraison des 12 pavillons.

Le montage financier est assuré par :

- un financement de base composé d'une subvention de l'État (PLUS, PLA-I) et de prêts de la CDC
- de financements partenariaux constitués, entre autres, de ceux de la CAN et de la commune, ainsi que d'autres financements complémentaires éventuels.

La CAN est sollicitée à hauteur de 336 000 € et la commune à hauteur de 69 000 €.

Après délibération, le conseil municipal trouve cette somme importante, mais donne son acceptation et autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la CAN, la SA d'HLM IAA et la commune de MARIGNY.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente au conseil le compte-rendu de la réunion avec le personnel du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée.
- Suite à la location de la salle des fêtes par un particulier qui souhaitait que la commune effectue le nettoyage après son utilisation, le conseil décide exceptionnellement de ne pas faire payer ce genre de prestation.

Le Président,

Les membres du conseil municipal,